

## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue par conférence téléphonique, à Québec, le 18 octobre 2012 à 10 h.

Sont présents :

- M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré
- Mme Anne Ladouceur, conseillère à la Ville de Lévis
- M. François Picard, conseiller à la Ville de Québec

Sont absents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
- Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, vice-présidente

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- Mme Myriam Poulin, le secrétaire

### Ouverture de la séance

En l'absence du président, M. François Picard, membre du comité exécutif de la CMQ ouvre et préside la séance. Il est constaté que le quorum est atteint.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° E-2012-116**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- ✓ Reporter à une séance ultérieure le point 5)a1 : Règlement établissant le Programme de partage de la croissance de l'assiette foncière
- ✓ Reporter à une séance ultérieure le point 5)a2 : Règlement constituant un fonds de développement métropolitain
- ✓ Reporter à une séance ultérieure le point 5)b)4 : Avis sur le projet de règlement n° RV-2012-11-96 modifiant le règlement n° RV-2008-07-60 de la Ville de Lévis relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)
- ✓ Reporter à une séance ultérieure le point 8) Divers : Recommandation du règlement n° 2012-xx modifiant le règlement intérieur n° 2002-04 de la Communauté métropolitaine de Québec sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif

Adoptée à l'unanimité

---

## PROCÈS-VERBAL

-2-

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 septembre 2012

### **Résolution n° E-2012-117**

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 septembre 2012.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 9 octobre 2012

### **Résolution n° E-2012-118**

Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 9 octobre 2012.

Adoptée à l'unanimité

Conseillère senior en mobilité durable (aménagement du territoire et transport)

### **Résolution n° E-2012-119**

- Autoriser l'embauche de Mme Nabila Bachiri à titre de conseillère senior en mobilité durable (aménagement du territoire et transport). Son entrée en fonction est prévue le 19 octobre 2012;
- Accorder à Mme Bachiri un salaire se situant dans l'échelle salariale comprise entre [REDACTED] accompagné des avantages sociaux accordés au personnel régulier de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 18 octobre 2012

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Renouvellement du contrat du conseiller en technologies de l'information

### **Résolution n° E-2012-120**

- Renouveler le contrat de M. Gilles Lavoie à titre de conseiller en technologies de l'information pour une période de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2015 et ce, aux mêmes conditions que celles présentement en vigueur.

Référence : Rapport décisionnel du 18 octobre 2012

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

### Renouvellement du contrat de la technicienne en géomatique

#### **Résolution n° E-2012-121**

- Renouveler le contrat de Mme Charlotte Menin à titre de technicienne en géomatique pour une période de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2015;
- Accorder à cette employée les avantages sociaux offerts au personnel régulier de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 18 octobre 2012  
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

### Contrat pour le prêt d'une ressource professionnelle en aménagement du territoire

#### **Résolution n° E-2012-122**

- Accorder à la firme « APUR, urbanistes-conseils » le contrat relatif au prêt d'une ressource professionnelle en aménagement du territoire de calibre senior, afin de combler temporairement et selon un horaire de travail à temps partiel, le poste de directeur à l'aménagement du territoire, au montant de 24 949,58 \$ taxes incluses, le tout en conformité avec le document de soumissions et la recommandation du comité de sélection.

Référence : Rapport décisionnel du 18 octobre 2012  
Certificat trésorerie : CT-2012-22  
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

### Outil de visualisation 3D des paysages métropolitains

#### **Résolution n° E-2012-123**

- Octroyer à la firme Groupe Info Consult un contrat de services professionnels d'une somme de 10 620 \$ (taxes exclues) pour la production des élévations schématiques des bâtiments des MRC de La Côte-de-Beaupré (excluant les TNO) et de L'Île-d'Orléans;

Référence : Rapport décisionnel du 18 octobre 2012  
Certificat trésorerie : CT-2012-23  
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

### Outil de visualisation 3D des paysages métropolitains

### Résolution n° E-2012-124

- Octroyer à la firme Graph Synergie un contrat de services professionnels d'une somme de 1 500 \$ (taxes exclues) pour l'intégration des bâtiments et du couvert forestier à la maquette 3D du site Internet de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 18 octobre 2012

Certificat trésorerie : CT-2012-24

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Demande d'avis du MAMROT sur le règlement n° 137-12 de la MRC de Charlevoix édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé

### Résolution n° E-2012-125

Recommander au conseil :

- D'informer le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que la Communauté métropolitaine de Québec émet un avis défavorable au règlement n° 137-12 adopté par la MRC de Charlevoix, puisqu'il est susceptible d'impacts sur le territoire métropolitain en portant atteinte à la stratégie n° 12 préconisée au Plan métropolitain d'aménagement et de développement relativement à la protection des prises d'eau de surface.
- De demander à la MRC de Charlevoix d'intégrer au règlement n° 137-12 des mesures de gestion des eaux de surface comparables à celles que la CMQ a intégrées à son RCI n° 2011-46 afin de préserver les prises d'eau potable sises en aval.

Transmettre au MAMROT copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 18 octobre 2012

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Demande d'avis du MAMROT sur le règlement n° 314-04-2012 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Nouvelle-Beauce (Périmètres urbains - Saints-Anges et Scott)

### Résolution n° E-2012-126

Recommander au conseil :

- D'informer le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) :

- Que la CMQ est favorable à l'entrée en vigueur du règlement n° 314-04-2012 de la MRC de La Nouvelle-Beauce, dans la mesure où l'agrandissement du périmètre urbain de Scott tient compte des besoins anticipés par l'ISQ et des terrains vacants disponibles;
- Que, dans un souci d'harmonisation des critères de planification, la CMQ préconise des agrandissements des périmètres urbains répondant aux besoins anticipés sur un horizon de dix ans par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et qu'à cet égard elle serait favorable à un agrandissement limité en conséquence du périmètre urbain de Scott;
- Que la CMQ considère que l'agrandissement du périmètre urbain de Saints-Anges serait sans impact sur son territoire;

Transmettre au MAMROT copie du présent rapport décisionnel et de ses annexes.

Référence :            Rapport décisionnel du 18 octobre 2012  
Responsable :        Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le projet de règlement n° RAVQ-682 de l'agglomération de Québec modifiant le règlement n° 207 concernant le schéma d'aménagement de la CUQ relativement à l'identification et la localisation approximative des infrastructures et équipements importants

### **Résolution n° E-2012-127**

Recommander au conseil :

- D'informer l'agglomération de Québec :
  - Que le projet de règlement n° RAVQ-682 modifiant le règlement n° 207 concernant le schéma d'aménagement de la CUQ relativement à l'identification et la localisation approximative des infrastructures et équipements importants ne compromet aucune stratégie du PMAD;

Transmettre à l'agglomération de Québec copie du présent rapport décisionnel ainsi que ses annexes.

Référence :            Rapport décisionnel du 18 octobre 2012  
Responsable :        Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

---

## PROCÈS-VERBAL

-6-

Avis sur le projet de règlement n° RV-2012-11-92 modifiant le règlement n° RV-2008-07-60 de la Ville de Lévis relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)

### **Résolution n° E-2012-128**

Recommander au conseil d'informer la Ville de Lévis :

- Que le projet de règlement n° RV-2012-11-92 modifiant le règlement n° RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) ne compromet aucune stratégie du PMAD.

Transmettre à la Ville de Lévis copie du présent rapport décisionnel ainsi que ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 18 octobre 2012  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

### Bordereau de dépenses

### **Résolution n° E-2012-129**

Prendre acte du bordereau de dépenses en date du 18 octobre 2012 contenant les documents suivants :

- a) Une liste qui fait état des dépenses du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2012 (période 9);
- b) Une liste des salaires versés aux élus et employés de la CMQ pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2012;
- c) Une liste qui fait état des dépenses Visa pour les mois d'août et septembre 2012.

Référence : Bordereau de dépenses du 18 octobre 2012  
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

### Bordereau d'information

### **Résolution n° E-2012-130**

Prendre acte du bordereau d'information en date du 18 octobre 2012 contenant les documents suivants :

- Note – Cocktail bénéfice à bord du Kruzenshtern
- Lettre de la Fédération canadienne des municipalités
- Note – Semaine québécoise de réduction des déchets

---

## PROCÈS-VERBAL

-7-

Référence : Bordereau d'information du 18 octobre 2012

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2012-116 à E-2012-130 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) FRANÇOIS PICARD  
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN  
SECRETARE